

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun

BP 1135

38022 Grenoble Cedex

Téléphone : 04.76.42.90.00

Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

<https://grenoble.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000043 / 38

(à rappeler dans toutes correspondances)

E- COMMUNICATION DECISION REMPLACEMENT COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et de plan de Mobilité de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Violette RAGUÉ en qualité de titulaire en remplacement de Madame Stéphanie GALLINO et Madame Sophie BEZAULT en qualité de suppléante en remplacement de Monsieur Bernard LEMAIRE pour la commission d'enquête présidée par Monsieur Jean-Louis PRESSE, en raison de l'empêchement de ces derniers.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Grenoble, le 13/05/2026



Monsieur le Président
CC. Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture
BP 69
74152 RUMILLY CEDEX

Arrivé: 147547	BOURDON
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE	
Reçu: 19/05/2026	BA-PLU-PLUI
Rep: 18/07/2026	BA-PLU-PLUI
...PLU-PLUI - A. S	- A. V



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DE REMPLACEMENT
DU 12/05/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E26000043 /38

La présidente du tribunal administratif

E- Décision de remplacement commissaire du 12/05/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 10/04/2026, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et de plan de Mobilité de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie)* ;

Vu, la décision en date du 24/04/2026 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Grenoble a désigné la commission d'enquête pour procéder à l'enquête publique ci-dessus mentionnée ;

Vu les empêchements de Madame Stéphanie GALLINO, désignée en tant que membre titulaire, et de Monsieur Bernard LEMAIRE, désigné en tant que membre suppléant ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Violette RAGUÉ est désignée en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête, en remplacement de Madame Stéphanie GALLINO.

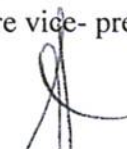
ARTICLE 2 : Madame Sophie BEZAULT est désignée en qualité de membre suppléante de la commission d'enquête, en remplacement de Monsieur Bernard LEMAIRE.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, à Monsieur Jean-Louis PRESSE, à Madame Denise LAFFIN, à Madame Violette RAGUÉ, à Madame Sophie BEZAULT, à Madame Stéphanie GALLINO et à Monsieur Bernard LEMAIRE.

Fait à Grenoble, le 12/05/2026

La première vice- présidente,



Magali SELLES